



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2024-04/08

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt quatre
le 11 avril à 19 heures**
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 20 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de **Mme COLETTA Eliane, 2^{ème} Adjointe**
votants : 26 Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2024
pour : 26 **PRESENTS :**
contre : 0 Mmes et MM. FABRE Claude, INES Claude, DELLAVALLE Christine,
abstention : 0 POLLUS Alfred, MARCHAND Charlene, MARTIN Gilles, TABONE Paul,
MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie,
DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène,
BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe,
PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme ROYER Carole donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme PRATI Corinne.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.
Mme CRETELLO Karine donne procuration à Mme BOUHAFS Hayette.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. MARTIN Gilles.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Eric.
Mme COLLOMBON Danièle.

DEPORT :

M. COULOMB Jean-Jacques

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le Budget du Service Pompes Funèbres de l'exercice 2023 ainsi que les documents qui s'y rattachent ;

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion dressé par le Receveur

Considérant que le Maire, M. **COULOMB Jean-Jacques**, a normalement effectué les opérations nécessaires de paiements et de recouvrements,

Procède au règlement définitif du Budget du Service Pompes Funèbres 2023 et fixe les résultats de clôture comme suit :

- Fonctionnement..... + 19 354,31 €
- Investissement..... + 6 729,50 €

D'où un excédent global de clôture de **26 083,81 €** à reporter sur le prochain Budget 2024.

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

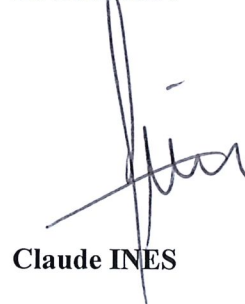
Pour Copie Conforme

La Présidente



Eliane COLETTA

Le Secrétaire



Claude INES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le
et publication ou notification du